

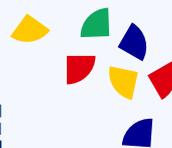


GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

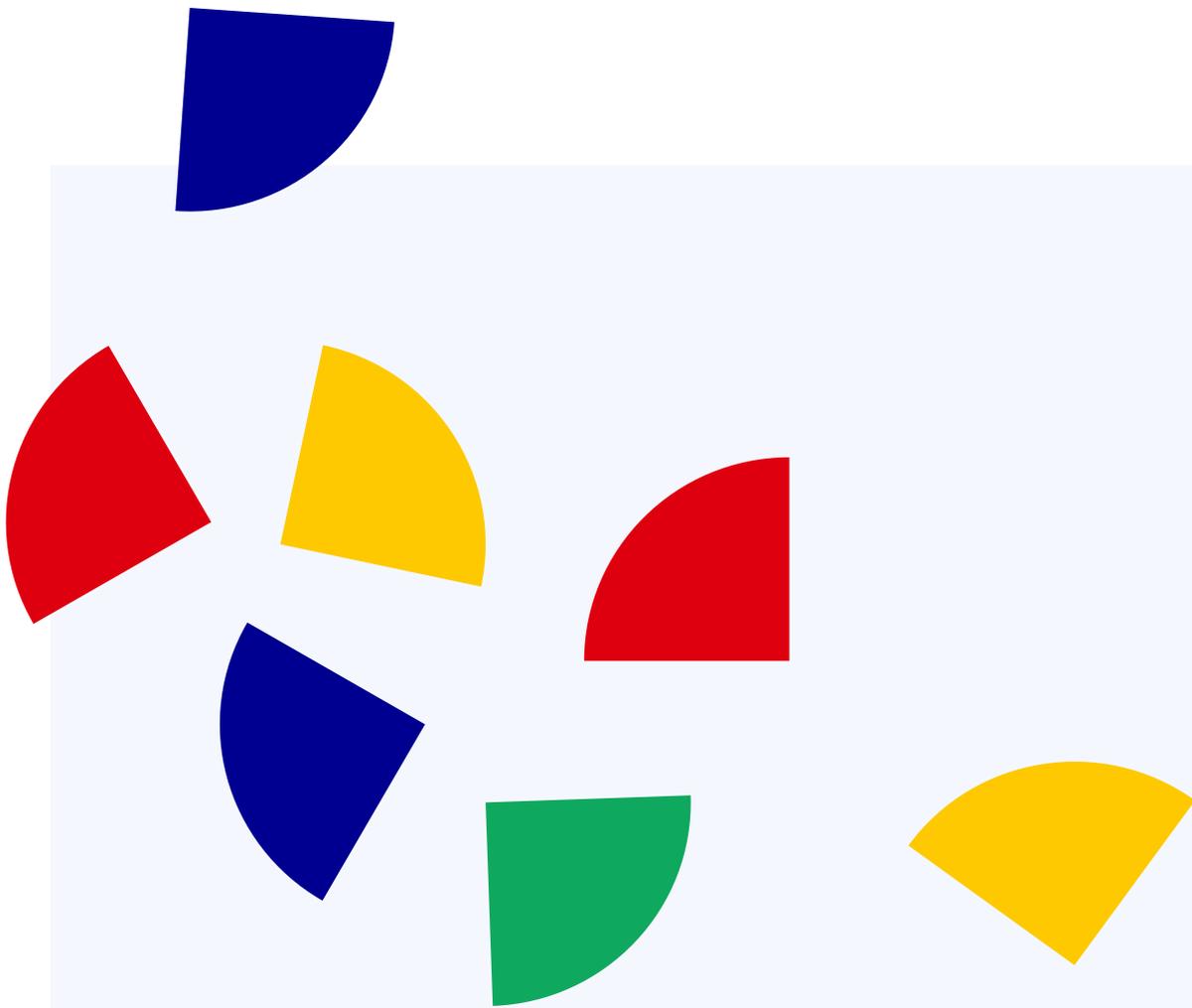


**GRENELLE
DE L'EMPLOI**
et des métiers du sport



Du Grenelle à l'action :

Bilan et nouvelle feuille de route
2025-2030 pour l'emploi
et les métiers du sport



Sommaire

I. Bilan de la feuille de route interministérielle consacrée au développement de l'emploi et de l'insertion par et dans le sport, et des mesures portées lors du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport (2022-2025)	5
1. Clarifier les parcours de formation : un écosystème de certifications en cours de structuration.....	5
2. Lever les freins à la formation : agir sur l'accessibilité.....	6
3. Favoriser les parcours d'insertion : une réponse plurielle, ancrée territorialement ..	7
4. Promouvoir l'attractivité des métiers du sport : une dynamique de visibilité enclenchée.....	8
5. Renforcer le pilotage, l'observation et la coordination interbranches.....	8
6. Un engagement financier inégalé de l'État.....	9
II. Feuille de route 2025-2030 : vers une politique publique partagée au service de l'attractivité, de la qualité et de la structuration de l'emploi sportif	10
1. Un diagnostic qui confirme les tendances et les orientations.....	10
2. Une vision politique : un emploi sportif plus attractif, inclusif et durable.....	12
3. Une feuille de route en 4 axes	13
4. Pilotage national et territorial.....	17
5. Un pilotage par la mesure de l'efficacité et de l'impact	18
Annexe : 15 mesures du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport – 5 juin 2023	19
1. Lisibilité de l'offre et des parcours de formation vers les métiers du sport	19
2. Accessibilité des emplois et des métiers du sport	19
3. Qualité de l'emploi sportif/attractivité des métiers	20
4. Reconnaissance des compétences dans le sport	20

De la structuration de l'action publique à la mobilisation sectorielle : un engagement pionnier pour l'emploi dans le sport

Lancée en novembre 2022 à l'initiative des ministères en charge des Sports, du Travail et de la Formation professionnelle, la feuille de route interministérielle pour l'emploi et l'insertion par et dans le sport est intervenue dans un contexte marqué par l'urgence à structurer durablement les parcours professionnels dans un secteur confronté à des tensions croissantes : une part d'emplois à temps partiel ou de courte durée encore trop conséquente, complexité de l'accès à la formation, faiblesse des passerelles entre certifications, et fragilité des modèles économiques.

Cette feuille de route a précédé et préparé le **Grenelle de l'emploi et des métiers du sport**, qui s'est tenu le 5 juin 2023, dont elle a constitué la matrice opérationnelle. Elle a permis d'engager un **travail interministériel inédit**, mobilisant les ministères en charge des Sports, du Travail, de l'Enseignement supérieur, de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, les branches professionnelles, les fédérations sportives, les opérateurs de compétences (OPCO), les établissements publics et les services déconcentrés de l'État.

La feuille de route de 2022 a permis la mise en place d'un suivi inter-administrations, favorisant les complémentarités entre la Direction des sports et la DGEFP.

Le Grenelle a fait l'objet d'une préparation à **forte dimension participative**, avec de nombreux groupes de travail mobilisant tous les acteurs, et permettant de partager le diagnostic et d'élaborer des propositions qui ont été soumises à un Comité de pilotage des parties prenantes.

Les 15 mesures validées lors du Grenelle¹ ont été toutes conduites soit à l'appui de groupes de travail thématiques, ouverts à l'ensemble des parties prenantes, soit dans le cadre de travaux d'étude qui ont regroupé les acteurs concernés.

1 Cf. annexe.

Bilan de la feuille de route interministérielle consacrée au développement de l'emploi et de l'insertion par et dans le sport, et des mesures portées lors du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport (2022-2025)

1. Clarifier les parcours de formation : un écosystème de certifications en cours de structuration

Un effort de lisibilité et de simplification des certifications a été engagé, dans une perspective de meilleure reconnaissance des compétences et de fluidification des parcours. Les deux années de travaux menés entre certificateurs ont permis de voir aboutir :

- Un **cadre national de compétences partagé** entre ministères certificateurs et branches professionnelles, porté par l'AFPA², qui permet d'outiller les rapprochements entre certifications, au service de la mobilité des professionnels en activité et des apprenants.

² AFPA : Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes.

- La réécriture en blocs de compétences des **diplômes** de la filière «Jeunesse Éducation Populaire et Sport» (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS), permettant à terme la modularisation et la construction des parcours de formation sur-mesure, et programmée selon un calendrier déstendu jusqu'en 2026.
- Un **dialogue constructif** entre le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, amorcé dans le cadre du Grenelle, ancré sur les enjeux communs de clarification des spécificités et de fluidification des parcours et qui s'appuiera sur le repérage et la cartographie des synergies territoriales existantes.
- Le lancement du **premier Campus des Métiers et des Qualifications du Sport** dans les Hauts-de-France ouvre une dynamique d'innovation et de coordination entre acteurs de la formation initiale et continue, suivie par l'inauguration d'un deuxième Campus en Occitanie.

2. Lever les freins à la formation : agir sur l'accessibilité

L'accès à la formation professionnelle reste confronté à des obstacles structurels, en particulier pour les publics éloignés de l'emploi ou les petites structures employeuses. La feuille de route interministérielle a permis de poser des jalons structurants et de répondre aux besoins des acteurs.

- L'évolution par **France Compétences** de la doctrine d'enregistrement des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) et des Titres à Finalité Professionnelle (TFP) au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), permettant d'allonger la durée d'enregistrement à 3 ans pour les nouvelles certifications et à 5 ans lors d'un renouvellement.
- Le programme **SESAME** du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a été maintenu à 3 000 jeunes bénéficiaires par an de 2020 à 2024, avec un effet structurant sur l'accès des publics prioritaires aux formations certifiantes, une plus forte priorisation en direction des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville et des zones de revitalisation rurale, et en direction des femmes.
- L'intégration du sport dans le **nouveau service public de la VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) devra faciliter l'accès aux diplômes du sport par la validation de l'expérience, avec un accompagnement renforcé. Après une phase de préfiguration en 2024, la plateforme France VAE est sur le point d'intégrer l'ensemble des diplômes du sport.
- La création de la **plateforme MétierScope du sport**, conçue par France Travail et lancée en janvier 2024, répond aux besoins des professionnels et des employeurs d'un espace numérique unique présentant les formations, les métiers référencés par les branches professionnelles, avec l'appui de leurs opérateurs de compétences (OPCO) et les emplois à pourvoir dans le secteur du sport.
- La conception d'un **guide numérique à destination des entrepreneurs indépendants**, dans un contexte d'augmentation croissante de ces travailleurs non-salariés dans le secteur du sport : il a pour but d'anticiper les effets d'une précarisation de ces emplois et d'éviter les risques juridiques associés à ces formes d'emplois. Il a été élaboré avec les organisations représentatives de ces professionnels et les acteurs institutionnels concernés. Disponible en version numérique, il est en cours d'édition.

Les logiques de rééquilibrage sont à l'œuvre. Le développement de l'accès à la certification par la voie de la VAE, associé à la construction de passerelles entre les différentes formations et lorsque cela est possible, de correspondances entre blocs de compétences des diplômes du champ sport, la diminution du turn-over grâce à une meilleure adéquation des compétences et à une amélioration des conditions d'emploi et de travail, sont autant d'éléments qui doivent conduire à ce rééquilibrage.

3. Favoriser les parcours d'insertion : une réponse plurielle, ancrée territorialement

Les dispositifs d'insertion ont été consolidés et amplifiés dans le cadre de la feuille de route, dans une logique de maillage territorial et d'articulation avec les politiques de l'emploi :

- En 2025, 11 **GEIQ³ sport** à dimension régionale ont été créés et regroupent plus de 250 adhérents. La poursuite du maillage territorial est déjà programmée. Ces structures définies dans le code du travail sont labellisées par la Fédération Française des GEIQ. Le ministère chargé des Sports a confié leur déploiement régional à la Fédération Nationale Profession Sports et Loisirs afin de soutenir la qualification par l'alternance dans des parcours de formation et d'insertion professionnelle sécurisés. L'Afdas a soutenu cette démarche par la mobilisation de ses délégations régionales.
- Le Comité interministériel de la ville d'octobre 2023 a acté le lancement d'un programme visant à **accompagner 1 000 clubs** situés dans les territoires les plus impactés par les émeutes d'ampleur en France au cours des mois de juin et juillet 2023, pour le recrutement **d'emplois socio-sportifs**. L'Agence nationale du Sport accompagne ainsi 664 emplois socio-sportifs depuis septembre 2024, à hauteur de 20 000 € par an, pendant 3 ans.
- Le programme **Du Stade vers l'emploi** s'appuie sur des jobs datings mobilisant le sport comme outil de recrutement et opérés par France Travail grâce à la mobilisation de 12 fédérations sportives partenaires. Il a démontré son efficacité avec 360 opérations en 2023, 500 en 2024, cible reconduite en 2025. Le taux de retour à l'emploi est en moyenne de 53% à 6 mois et traduit l'efficacité de ce dispositif.
- Le réseau des **Clubs sportifs engagés**, structuré au sein de France Travail depuis 2023, permet à plus de 10 000 clubs d'être accompagnés pour organiser des pratiques inclusives d'insertion et d'accueil des personnes éloignées de l'emploi, par la pratique sportive.
- Afin d'accompagner la montée en compétences des acteurs, la branche du sport a créé une certification inscrite au Répertoire Spécifique « mobiliser les activités socio sportives comme outils d'insertion pour les publics en situation de vulnérabilité ».

Depuis mai 2025, une nouvelle feuille de route « Insertion par le sport » scelle l'engagement conjoint de deux ministres, Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et Astrid Panosyan-Bouvet, ministre du Travail et de l'Emploi, pour porter cette politique publique.

3 GEIQ : Groupement d'Employeurs et d'Insertion par la Qualification.

4. Promouvoir l'attractivité des métiers du sport : une dynamique de visibilité enclenchée

Pour lutter contre le déficit d'image dont peuvent souffrir les différents métiers du sport, plusieurs actions ont été coordonnées et engagent les branches professionnelles :

- Lancement de la première **Semaine des métiers du sport** en 2023, pérennisée en 2024 et reconduite en 2025 : organisée sur le mois de novembre, elle permet de mettre en visibilité et de cartographier plus de 100 événements par an sur tout le territoire, et de favoriser l'organisation d'actions conjointes entre services de l'État, branches professionnelles, établissements publics, organismes de formation, fédérations sportives, universités, collectivités, etc.
- La campagne de communication nationale « **Le sport, des métiers, un avenir** », intégrée à la Grande Cause Nationale 2024, mobilisant des formats audiovisuels et des outils de terrain, présentée lors du Club France 2024 et du salon européen de l'éducation en novembre 2024 ; 8,4 millions de 18-34 ans ont visionné le film produit à cet effet sur la plateforme TikTok, 4,7 millions sur Snapchat et 1,7 million sur LinkedIn. Cette campagne, conçue pour être pérennisée sur plusieurs années, poursuit son développement et sa diffusion auprès des acteurs concernés.

5. Renforcer le pilotage, l'observation et la coordination interbranches

Enfin, la feuille de route a permis de construire des outils de pilotage collectif durables :

- **Le baromètre de l'emploi dans le sport**, porté au sein de l'Observatoire national du sport et développé par l'INJEP⁴ et attendu à l'automne 2025, offrira un référentiel partagé pour l'analyse nationale et territoriale de l'emploi dans le sport, grâce à **une vingtaine d'indicateurs** qui permettront de mesurer la dynamique de l'emploi dans les 11 codes NAF retenus⁵ et pour l'ensemble des éducateurs sportifs, les salaires et les conditions d'emplois, le chômage, les tensions sur le marché du travail ainsi que l'insertion professionnelle des diplômés du sport et leurs trajectoires de carrière.
- Un nouvel accord **EDEC⁶ avec l'ensemble des branches de l'Afdas a été signé en juin 2024**. Piloté par l'Afdas, il permet de mettre en œuvre un ensemble d'actions en faveur du développement de l'emploi et des compétences. Les branches du sport et du golf sont engagées sur des actions intersectorielles (IA, transition écologique) ou plus spécifiques à leur branche (notamment en matière de certification). Les partenaires sociaux et les ministères en charge des Sports, du Travail et de la Culture ont souhaité orienter les actions de cet EDEC sur des priorités telles que l'adaptation de l'emploi et des formations aux évolutions

⁴ INJEP : Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, service statistique ministériel du MSJVA.

⁵ Secteur du sport et Secteur des principales autres activités associées au sport.

⁶ Un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) est conclu pour mettre en œuvre un plan d'actions négocié, entre l'État et des branches professionnelles, avec pour objectifs d'anticiper les conséquences des mutations économiques, sociales, digitales ou environnementales sur les emplois et les compétences. Il permet d'outiller les branches et les entreprises pour répondre à ces enjeux et de sécuriser les parcours professionnels des salariés.

généérées par l'IA ou le changement climatique, le développement des appuis-conseils aux employeurs, l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap ou encore le développement de la marque employeur des différents secteurs.

→ Des **travaux interbranches professionnelles** (branches du sport, du commerce et des articles de sport, équitation et golf) ont été engagés et doivent pouvoir être poursuivis au sein d'un espace de travail favorisant les synergies entre métiers et la construction de parcours professionnels.

Depuis le Grenelle, les travaux engagés ont permis l'émergence de nouveaux espaces de dialogue interbranches, sous l'impulsion et le pilotage du ministère chargé des Sports, de la Jeunesse, de la Vie associative (MSJVA). Ce pilotage devra être consolidé et faire l'objet d'une formalisation renforcée.

6. Un engagement financier inégalé de l'État

En appui de la mobilisation de son administration centrale, de l'Agence nationale du Sport (ANS) et de ses services déconcentrés, le ministère en charge des Sports a mobilisé 10 M€ de crédits en 2023, renouvelés en 2024, et auxquels il convient d'ajouter les crédits du programme 219 « sport » gérés par l'Agence nationale du Sport pour accompagner l'emploi de 664 éducateurs socio-sportifs dans les clubs sportifs engagés dans l'inclusion. L'ANS engage par ailleurs 50 M€ par an pour soutenir la création et la pérennisation d'emplois dans les clubs sportifs et les organes déconcentrés des fédérations sportives. Ce sont donc 226 M€ qui ont été investis pour l'accès à l'emploi sportif entre 2022 et 2025, dont 40 M€ de mesures nouvelles.

Le ministère en charge du Travail a mobilisé en appui de la feuille de route des financements au plan national, déterminants pour leur déploiement. C'est ainsi plus de 20 M€ qui ont été engagés pour la formation des sportifs de haut-niveau portée par l'Afdas et les partenaires sociaux, les programmes Du Stade Vers l'Emploi et des Clubs Sportifs Engagés, l'appui financier aux nouveaux GEIQ sport et à l'EDEC interbranche piloté par l'Afdas. Cet appui s'ajoute aux financements de droit commun en faveur de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle.

Le financement de la formation reste toutefois un **enjeu critique pour la branche professionnelle du sport**, dont les ressources mutualisées via l'Afdas ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins, malgré la collecte conventionnelle administrée par les partenaires sociaux. Un soutien renforcé de 8 M€ en 2021, 10 M€ en 2022 et 6,5 M€ en 2023 par la mobilisation du FNE-Formation a permis de soutenir la formation dans le secteur. L'abondement du CPF⁷ a été mis en place et financé par le ministère en charge du Travail en collaboration avec la branche du sport et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 5 M€ en 2024, mais il appartient au secteur d'envisager des solutions pérennes.

⁷ CPF : Compte Personnel de Formation, abondement permettant aux titulaires d'un CPF de financer des formations du secteur du sport.

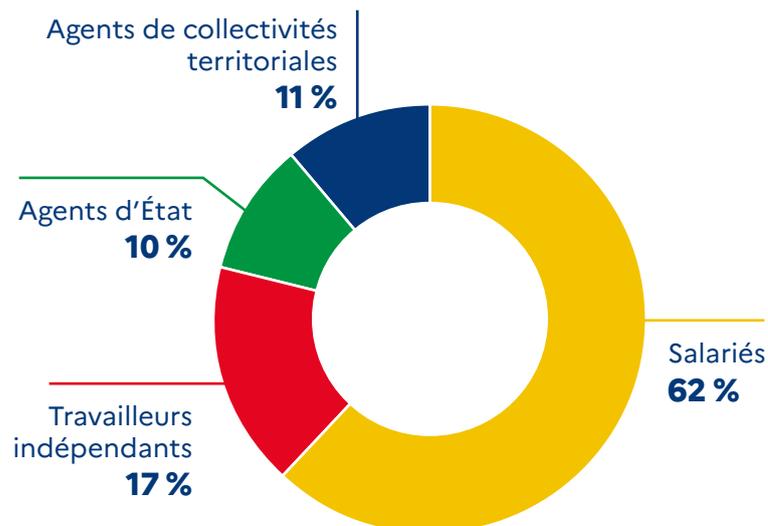
Feuille de route 2025-2030 : vers une politique publique partagée au service de l'attractivité, de la qualité et de la structuration de l'emploi sportif

1. Un diagnostic qui confirme les tendances et les orientations

La politique de l'emploi et de la professionnalisation du secteur du sport en France se trouve aujourd'hui à la croisée de transformations majeures, qui mettent en lumière des problématiques structurelles persistantes tout en dessinant des évolutions tendanciennes notables.

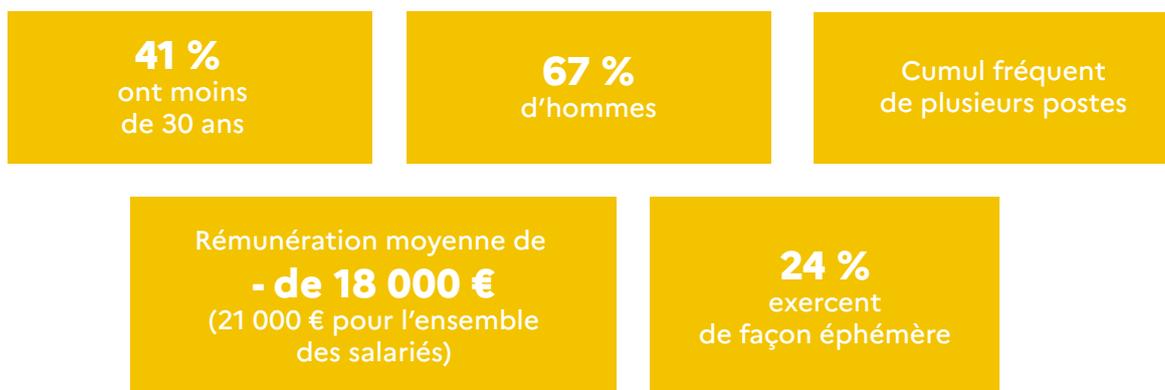
L'emploi salarié, selon le périmètre du Grenelle couvrant 4 branches professionnelles et se définissant par la sélection des 11 principaux secteurs économiques liés au sport au sens de la nomenclature d'activités française (codes NAF), auxquels il convient d'ajouter l'emploi public et les travailleurs indépendants, compte en 2022 un total de 422 000 emplois dans le sport se décomposant comme suit :

- 261 000 emplois salariés (+41% en 10 ans)
- 74 000 travailleurs non-salariés (+51% en 10 ans)
- 41 000 agents d'État (enseignants d'EPS, STAPS, ministère en charge des Sports)
- 46 000 agents de collectivités territoriales



L'emploi est stable depuis 2022 pour l'ensemble de ces types d'emplois, avec une légère augmentation des emplois salariés, entre 2022 et 2024, à hauteur de 3 000 personnes.

Le secteur demeure caractérisé par une grande diversité des situations professionnelles. Les salariés de l'encadrement sportif, qui représentent une part significative de l'emploi, sont majoritairement jeunes et masculins, et cumulent fréquemment plusieurs postes, souvent à temps partiel.



La professionnalisation du secteur s'inscrit dans un contexte de mutations profondes. D'une part, **la demande de pratique sportive se massifie, se démocratise et se diversifie**, touchant de nouveaux publics (seniors, personnes en situation de handicap, actifs urbains, etc.) et s'orientant vers des objectifs élargis (santé, détente et bien-être, socialisation, loisirs et tourisme), ce qui impose une **adaptation continue des offres et des compétences**. D'autre part, l'hybridation des pratiques, la montée du sport-santé et le développement du numérique bouleversent les métiers et favorisent l'émergence de nouveaux profils professionnels. Dans le même temps, l'ensemble de la filière économique du sport – de la conception d'équipements et services à l'événementiel, en passant par l'innovation technologique et les industries de produits sportifs – connaît une évolution rapide, qui redessine les dynamiques d'emploi au-delà du seul champ de l'encadrement des pratiques.

Parallèlement, les structures sportives, notamment associatives, doivent faire face à la baisse tendancielle des financements publics. Cette évolution les conduit à faire évoluer leurs modèles socio-économiques, à diversifier leurs ressources et leur offre de service et à structurer davantage leur gestion administrative et financière, ce qui accentue la **nécessité de professionnalisation**

et de polycompétence des salariés. Les exigences réglementaires croissantes en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement contribuent également à faire émerger de nouvelles spécialisations et qualifications.

À l'horizon 2025, les projections tablent sur une croissance modérée de l'emploi salarié dans la branche du sport, avec une progression attendue des métiers de l'encadrement, du développement d'activités et de la gestion, tandis que la pratique en club traditionnel stagnerait au détriment de la pratique autonome ou organisée hors club. La polyvalence professionnelle, la spécialisation sur certains publics et la montée en compétences numériques sont identifiées comme des leviers majeurs d'adaptation. Au-delà du cœur de métier de l'animation et de l'entraînement, les perspectives d'emploi s'élargissent également dans les domaines connexes de l'industrie du sport : les secteurs du commerce d'articles et équipements sportifs, de l'événementiel, du marketing sportif, ainsi que les activités liées à l'e-sport, à l'innovation et aux nouvelles formes de consommation, devraient connaître une dynamique soutenue, tirée par la transformation des usages et la montée en puissance de l'économie de l'expérience.

La politique de l'emploi dans le secteur du sport doit répondre à un triple enjeu : sécuriser les parcours professionnels, améliorer l'attractivité du secteur, tout en accompagnant la diversification des métiers et la transformation des modèles économiques, et préparer l'adaptation aux enjeux liés au changement climatique. L'ensemble de ces évolutions impose une accélération de la professionnalisation et une reconnaissance accrue des acteurs, dans un contexte où l'innovation sociale et organisationnelle devient un facteur clé de résilience et de développement.

2. Une vision politique : un emploi sportif plus attractif, inclusif et durable

La feuille de route 2022–2025 a jeté les bases d'une action publique ambitieuse, partagée et résolument tournée vers la coopération des acteurs. Elle a permis de mettre en mouvement l'ensemble des leviers du secteur pour un **emploi plus stable, plus attractif, plus accessible**.

La prochaine feuille de route devra en être la continuité stratégique et le prolongement opérationnel, dans une logique de **pérennisation, de structuration territoriale et d'innovation concertée**, pour faire du sport un levier reconnu, durable et structurant du marché du travail.

Pour ce faire, le pilotage devra se penser en résonance avec la gouvernance portée par la loi pour le plein emploi en s'appuyant sur le Comité national pour l'emploi et les comités territoriaux pour l'emploi.

La dynamique enclenchée depuis 2022 est porteuse de profondes transformations. Elle doit désormais s'inscrire dans une **stratégie de long terme**, pour pérenniser les acquis, répondre aux attentes des acteurs de terrain, et engager des chantiers structurants à moyen terme.

Ce que devra porter la prochaine feuille de route pour une politique de l'emploi dans le sport

- **Pilotage partagé** : pérennisation du périmètre et du cadre de gouvernance Grenelle, consolidation des outils d'observation, pilotage de l'impact et de l'efficacité, mobilisation conjointe des partenaires sociaux, certificateurs, employeurs et opérateurs publics.
- **Innovation professionnelle** : accompagnement des transitions écologiques et numériques, émergence de nouveaux métiers (sport-santé, insertion, métiers de la tech, etc.) et de nouvelles formes d'emplois.
- **Ouverture de nouvelles passerelles** : renforcement des liens entre filières JEPS et STAPS à l'échelle territoriale, développement de parcours croisés entre branches connexes, lisibilité des parcours de formation thématiques.
- **Structuration territoriale** : déclinaison territoriale de la feuille de route nationale, généralisation des dynamiques interbranches, accompagnement des services déconcentrés de l'État et des collectivités, mobilisation des CREPS, des établissements de l'enseignement supérieur et des Campus des métiers et des qualifications.
- **Consolidation** des dispositifs et outils existants (SESAME, Emplois ANS, GEIQ, VAE, Métier-Scope) et animation nationale et territoriale renforcée.
- **Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030** : répondre aux enjeux de la filière montagne et des métiers des grands événements sportifs internationaux.

Le développement de l'emploi dans le sport constitue une priorité stratégique du ministère chargé des Sports à l'horizon 2030. Cette feuille de route s'inscrit dans une dynamique partenariale forte, associant l'État – à travers plusieurs ministères et opérateurs publics –, les branches professionnelles, les collectivités territoriales et le mouvement sportif. Elle vise à renforcer l'attractivité du secteur, améliorer la qualité des emplois et structurer une filière professionnelle pérenne, inclusive et adaptée aux enjeux sociaux et environnementaux contemporains.

3. Une feuille de route en 4 axes



AXE 1 Améliorer la qualité des emplois et renforcer les compétences

La feuille de route s'ouvre sur un objectif central : améliorer la qualité de l'emploi dans la filière du sport, caractérisée notamment par une forte augmentation de la part et du nombre des emplois non-salariés et par près de 40% des emplois salariés du périmètre, portés par le secteur associatif.

- Une étude approfondie des trajectoires professionnelles, intégrant les emplois salariés et non-salariés, permettra d'éclairer les décisions publiques;
- Une méthode et un système d'observation permettant de mesurer la pérennisation réelle des emplois aidés sera mis en place, en lien avec les travaux de l'INJEP-ONS, pour essayer de limiter les dérives ou effets d'aubaines constatés parfois dans le cadre des emplois financés par l'ANS.

La **qualité des formations** constitue un levier essentiel et doit être au cœur des priorités des certificateurs du champ du sport. Les dispositions prises en 2025 par le ministère en charge du Travail sur la qualité des formations sont de nature à :

- Favoriser l'harmonisation de cette qualité sur l'ensemble du territoire;
- Structurer une démarche coordonnée de contrôle entre les services déconcentrés de l'État.

L'**outillage harmonisé** des acteurs de la formation est essentiel. Il s'appuiera sur :

- La conception de modules de formation destinés au développement des compétences en faveur des orientations prioritaires du ministère en charge des Sports (lutte contre toutes formes de violences et de discrimination, prise en compte des enjeux du développement durable et de la transition écologique...);
- Les établissements publics du MSJVA (CREPS, écoles nationales) qui seront mobilisés pour développer des synergies avec les établissements universitaires;
- La diversification et le renforcement des compétences des professionnels en périphérie des compétences cœur de métier (d'encadrement sportif notamment) en vue de renforcer leur temps de travail.

En appui d'un **déploiement efficace de la réforme des certifications professionnelles** en blocs de compétences :

- Des parcours-types de formation initiale et continue seront conçus pour répondre aux besoins émergents : sport-santé, insertion, haute performance, administration et développement d'une structure, etc.
- Les JOP Alpes françaises 2030 seront saisis comme catalyseur de la transformation des compétences et des emplois dans les territoires de montagne.

Enfin, une démarche innovante de « **marque employeur** » pourra être expérimentée dans la filière aquatique, avec une extension prévue à l'ensemble du secteur en fonction des résultats.

Les actions menées constitueront des leviers d'accroissement des compétences des professionnels, favorisant des **carrières plus longues et plus dynamiques et une meilleure réponse aux besoins sociétaux** en forte mutation.

AXE 2 Professionnaliser les employeurs et structurer l'accompagnement RH

Le renforcement des capacités **d'accompagnement et de gestion des ressources humaines** est en enjeu central, notamment à l'attention des dirigeants bénévoles des 45 000 associations sportives employeuses, et des associations sportives non-employeuses de manière à y favoriser la création d'emplois. Plusieurs leviers pourront être mobilisés tels que :

- La plateforme Académie 2024, héritage des JOP de Paris 2024 et portée par l'Afdas ;
- L'accompagnement des fédérations sportives à l'attention desquelles un volet spécifique de cette feuille de route sera élaboré afin d'accompagner la structuration de leurs stratégies de professionnalisation et la déclinaison territoriale de ces stratégies, avec la mobilisation des acteurs de la branche du sport et du CNOSF.

Au plan territorial, **l'accompagnement des associations sportives** aux thématiques de l'emploi et de la formation devra être coordonné, simplifié dans son accessibilité et s'inscrire dans les synergies efficaces avec le service public de l'emploi. Ainsi :

- Un continuum d'accompagnement des dirigeants devra être modélisé et opérationnalisé, en articulation avec les réseaux DLA sport (Dispositifs locaux d'accompagnement), les structures labellisées Guid'Asso sport, les appuis-conseils RH financés par l'Afdas et le réseau France travail ;
- L'appui au développement de groupements d'employeurs, notamment dans les filières exposées à la précarité, sera renforcé. Des expérimentations pourront être menées.

Par ailleurs, **l'efficacité des aides à l'emploi** peut être encore optimisée et pourrait faire l'objet d'un recentrage sur les primo-employeurs et sur les fédérations à ressources et/ou structuration limitées.

AXE 3 Renforcer l'attractivité des métiers du sport

La lisibilité des carrières et des formations constitue un axe fort de l'attractivité des métiers dans le sport.

- Une **stratégie interbranche** apparaît indispensable pour valoriser les parcours et mobilités ;
- Le **service public de l'orientation** est un véritable levier à mobiliser pour informer les jeunes dès le collège et les publics en reconversion, en s'appuyant sur une meilleure coordination entre les acteurs, parmi lesquels les établissements publics du ministère en charge des Sports ;
- La poursuite du **partenariat avec France Travail**, engagé depuis 2 ans, pour renforcer l'attractivité des métiers du sport, en mobilisant des dispositifs innovants d'appariement : mentorat, immersions, job datings sectoriels, cartographies dynamiques des besoins et parcours sur mesure ;
- La poursuite de la campagne de promotion des métiers du sport « **Le sport, des métiers, un avenir** », associée aux travaux de communication des branches professionnelles, est nécessaire pour outiller les acteurs et améliorer la notoriété et l'image d'une grande diversité de métiers dans le sport ;

- La **plateforme héritée de l'Académie 2024** déployée par l'Afdas avec le concours de la branche Sport est une opportunité dont la branche Sport s'est saisie pour créer un espace d'information complet référençant des fiches et vidéos de présentation des métiers, une cartographie précise des certifications en lien avec ces métiers ainsi qu'une cartographie des offres de formation liées.

Deux dimensions structurantes seront priorisées :

- La **féminisation des métiers** par :
 - des campagnes de communication plus impactantes,
 - le rééquilibrage des bénéficiaires d'aides à la formation et à l'emploi,
 - la conditionnalité des aides publiques au respect d'engagements en matière de lutte contre toutes les formes de harcèlements et de violences sexistes et sexuelles,
 - et la création d'un programme de repérage et d'accompagnement renforcé des jeunes filles vers les métiers du sport.
- **L'inclusion des personnes en situation de handicap**, via :
 - l'adaptation des formations et des conditions d'exercice,
 - le développement d'un réseau de bonnes pratiques,
 - la création de modules spécifiques dédiés à la prise en compte des handicaps,
 - et l'accompagnement des employeurs à l'accueil de personnes en situation de handicap dans leurs effectifs.

L'objectif est également **d'élargir l'accès aux formations** aux publics éloignés de l'emploi :

- en renforçant le dispositif SESAME, la VAE;
- en accompagnant la pérennisation des GEIQ sport.

AXE 4 Simplifier et structurer l'accès aux emplois et aux formations

La simplification constitue une condition de réussite de cette feuille de route. Trois chantiers majeurs sont identifiés :

- **Structuration régionale** : le développement des **Campus des Métiers et des Qualifications** du sport renforcera le maillage territorial, par une mobilisation systématique des établissements publics du ministère en charge des Sports.
- **Outils numériques et juridiques simplifiés** :
 - la plateforme MétierScope offrira un parcours encore plus intégré et intuitif pour les professionnels et employeurs, accessible aux personnes en situation de handicap. Elle intègrera un périmètre plus large de métiers, notamment ceux relevant de la branche des centres équestres.
 - La réflexion sur un dispositif unifié de déclaration et de gestion sociale pour remplacer les dispositifs actuels fragmentés aura pour finalité de simplifier la fonction employeur.
- **Réforme des certifications et des parcours** de formation : des évolutions réglementaires doivent favoriser, le cas échéant, des parcours de formation plus souples, l'enregistrement facilité des diplômes, et une meilleure interopérabilité des systèmes d'information.

Enfin, le ministère en charge du Travail pourra étudier les conditions d'accès à la formation pour les travailleurs indépendants.

Cette feuille de route 2025-2030 incarne une politique publique partagée, ambitieuse et transversale. Elle s'inscrit dans une volonté de transformation structurelle de la filière sport : professionnalisation des acteurs, attractivité renforcée des métiers, inclusion sociale, reconnaissance des compétences égalité et développement durable en sont les piliers.

C'est dans cette convergence entre les ministères concernés et leurs opérateurs, les partenaires sociaux, les fédérations sportives, les collectivités territoriales et les réseaux spécialisés que se construira une filière sportive plus forte et plus juste, permettant de couvrir les besoins croissants de pratique sportive, dans des finalités de cohésion sociale, de santé, de loisirs et d'excellence.

4. Pilotage national et territorial

La dimension par essence partenariale de cette politique de l'emploi dans le sport engage de nombreux acteurs aux représentations nationales et territoriales.

L'instauration d'une gouvernance nouvelle, durable et partenariale constitue un levier de réussite majeur de l'atteinte des objectifs de cette feuille de route.

Cette gouvernance implique un pilotage national à l'échelle des branches professionnelles de la filière du sport, afin de favoriser l'émergence d'une stratégie à l'échelle de cette diversité de secteurs professionnels. Chaque acteur doit pouvoir y exercer son rôle en pleine responsabilité, dans un écosystème recherchant l'optimisation de son efficacité collective.

Elle doit également être pensée de manière à favoriser l'agilité au niveau local, selon les besoins des territoires et des secteurs d'activité.

Aussi :

- Un **comité de pilotage national** sera installé par le ministère en charge des Sports en septembre 2025 et validera un plan d'actions 2025-2030 : une réflexion sera menée pour déterminer la structuration de cette gouvernance et ses modalités de travail ;
- Un **comité technique interbranches** sera installé et regroupera les branches professionnelles, en charge de l'analyse et de la structuration des dynamiques interbranches ;
- La **Commission Professionnelle Consultative** (CPC) « sport et animation », constituant l'une des 11 CPC installées, verra son rôle se renforcer à des fins d'harmonisation des certifications professionnelles dans le sport et de structuration des équivalences et correspondances entre elles ;
- L'accompagnement à la création des **Campus des métiers et des qualifications du sport** sera renforcé dans les régions engagées, afin de soutenir la structuration territoriale des acteurs institutionnels, économiques et éducatifs autour des enjeux de formation, d'emploi et d'insertion ;

- Les **établissements publics du ministère en charge des Sports** pourront être identifiés comme des laboratoires pédagogiques mobilisés pour la mise en place de parcours et de dispositifs répondant aux priorités de politiques publiques portées par le ministère ;
- Des **déclinaisons spécifiques du plan d'actions** seront élaborées notamment avec et à l'attention des réseaux des services déconcentrés des ministères engagés, des fédérations sportives, des établissements publics de formation, dans le cadre d'une coopération entre les principales instances nationales participant à l'accompagnement des fédérations dans leur dynamique de professionnalisation (ministère chargé des Sports, branche du Sport, etc.).

5. Un pilotage par la mesure de l'efficacité et de l'impact

Le pilotage s'appuiera sur le suivi d'indicateurs objectifs, élaborés par l'INJEP dans le cadre du **baromètre de l'emploi dans le sport**, qui a été conçu de manière partenariale au sein de l'Observatoire national du sport du ministère en charge des Sports.

Vingt indicateurs sont présentés dans le schéma suivant et pourront être complétés en cas de besoins.



Annexe : 15 mesures du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport – 5 juin 2023

1. Lisibilité de l'offre et des parcours de formation vers les métiers du sport

- Signature d'une charte de coopération et d'engagements réciproques sur les diplômes et certifications du champ du sport.
- Appui à la définition de nouvelles modalités de financement de la formation professionnelle.
- Évolutions législative, réglementaire et doctrinale permettant de fluidifier l'enregistrement des certifications du champ du Sport inscrites à l'annexe II-1 du Code du sport.
- Ouverture d'une plateforme des métiers du sport.
- Expérimentation du premier campus des métiers et des qualifications du Sport dans les Hauts-de-France.

2. Accessibilité des emplois et des métiers du sport

- Renforcement de la politique de soutien à l'emploi du MSJOP (Amendement 10 M€)
- Organisation de la première édition de la semaine des métiers du sport, en lien avec les Jeux.

3. Qualité de l'emploi sportif/attractivité des métiers

- Création d'un baromètre des emplois dans le sport.
- Appui à un accord interbranches professionnelles pour la définition de nouvelles actions d'analyse et de prospective s'agissant des emplois et des compétences dans le sport.
- Lancement du réseau « Les clubs sportifs engagés ».
- Lancement d'une grande campagne de promotion des métiers du sport.
- Chantier sur la féminisation des métiers du sport.

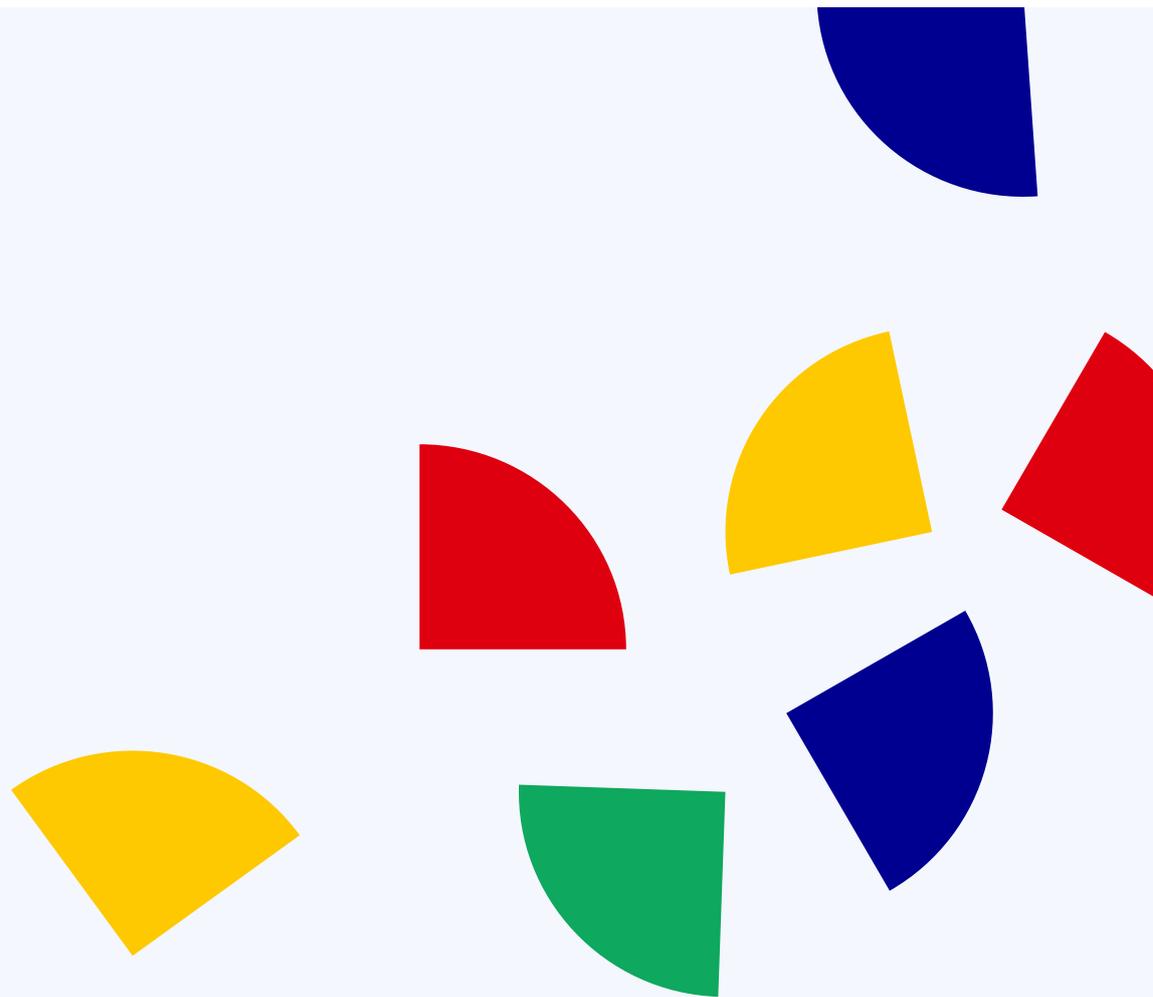
4. Reconnaissance des compétences dans le sport

- Lancement de travaux sur le travail saisonnier et l'entrepreneuriat individuel dans le sport.
- Intégration prioritaire du champ du sport dans le nouveau service public de la VAE.
- Ouverture d'un dispositif de reconnaissance des compétences pour les bénévoles et les sportifs de haut niveau.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contact

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Tél. : 01 40 45 90 00

Mél : com@jeunesse-sports.gouv.fr